



Strasbourg, le 11 mars 2013

**CDL-PV(2013)002syn**  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**94<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**Venise, 8-9 mars 2013**

**CARNET DE BORD**

## La Commission

- a tenu un échange de vues avec M. Alexandre Baramidzé, Vice-Ministre de la Justice de la **Géorgie**, M. Konstantin Kublashvili, Président de la Cour suprême, Mme Tinatin Khidasheli et M. Akaki Minashvili, Membres du Parlement, et a adopté :
  - l'avis sur le projet d'amendements à la loi organique de la Géorgie sur les tribunaux de droit commun, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 7 mars 2013 ; et
  - l'avis sur les dispositions relatives aux prisonniers politiques dans la loi sur l'amnistie de la Géorgie, préalablement examiné par la Sous-Commission sur les institutions démocratiques le 7 mars 2013;
- a adopté l'avis sur le projet de loi pour une nouvelle Constitution de la République d'**Islande** ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur deux projets de lois de la **République de Moldova** relatifs au financement des partis politiques et des campagnes électorales, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 7 mars 2013 ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la loi 192 du 12 juillet 2012 de la République de Moldova sur l'interdiction de l'usage des symboles communistes ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* à l'attention de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur l'immunité des juges, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 7 mars 2013 ;
- a adopté l'avis sur la loi fédérale n°. 65-FZ du 8 juin 2012 de la **Fédération de Russie** portant modification à la loi n° 54-FZ du 19 juin 2004 sur les rassemblements, les réunions, les manifestations, les marches et les piquets et au Code des délits administratifs ;
- a tenu un échange de vues avec M. Nikola Selakovic, ministre de la Justice de la **Serbie** et a adopté
  - l'avis sur le projet d'amendement aux lois sur le pouvoir judiciaire de la Serbie, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 7 mars 2013 ; et
  - l'avis sur le projet d'amendement à la loi sur le procureur de la Serbie, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 7 mars 2013 ;
- a adopté le rapport sur « **la relation entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale des ministres** », préalablement examiné par la Sous-Commission sur les institutions démocratiques le 7 mars 2013;
- a adopté le rapport sur « **le rôle des acteurs extra-institutionnels dans le système démocratique** »;
- a adopté le **rapport annuel d'activités de la Commission de Venise pour l'année 2012** ;

- a été informée des suites données à l'avis conjoint sur la loi modifiant certains textes législatifs de l'**Ukraine** relatifs à la prévention de l'abus du droit de recours, et à l'avis conjoint sur la loi sur la liberté de croyance religieuse de l'**Azerbaïdjan** ;
- a été informée des suites données à l'avis sur la loi CLXII de 2011 sur le statut juridique et la rémunération des juges et la Loi CLXI de 2011 sur l'organisation et l'administration des tribunaux de la **Hongrie** et à l'avis sur la loi CCVI de 2011 sur le droit à la liberté de conscience et de religion et le statut juridique des églises, confessions et communautés religieuses de Hongrie, en particulier concernant les modifications prévues à la Constitution de la Hongrie de 2011, qui contredisent les recommandations de la Commission ;
- a été informée de la préparation d'une étude sur **les droits des enfants dans les Constitutions**, qui sera une contribution au programme du Conseil de l'Europe « *Construire une Europe pour et avec les enfants* » ;
- a été informée de l'avancement des travaux sur les **lignes directrices conjointes de la Commission de Venise de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association** ;
- a été informée des développements constitutionnels en **Tunisie**, en **Turquie** et en **Ukraine** ;
- a été informée des activités de coopération avec le **Maroc** ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Comité des Ministres**, de l'**Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andreas Voßkuhle, Président de la Cour constitutionnelle fédérale de l'**Allemagne** sur « la coopération entre les cours nationales et internationales en Europe » ;
- a tenu un échange de vues avec M. Milan Markovic, Président de la Cour constitutionnelle du **Monténégro** ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la **réunion du Conseil Scientifique** ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la **réunion du Conseil des élections démocratiques** ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions pour l'année 2013 comme suit : 14-15 juin 2013; 11-12 octobre 2013; 6-7 décembre 2013 et a fixé les dates des sessions pour l'année 2014 comme suit : 21-22 mars 2014; 20-21 juin 2014; 17-18 octobre 2014; 12-13 décembre 2014.